

Extrait des délibérations de la commune de Cormelles, district de Caen, relatant sa fête républicaine célébrant l'anniversaire de la mort de Louis XVI et la plantation d'un arbre de la liberté, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations de la commune de Cormelles, district de Caen, relatant sa fête républicaine célébrant l'anniversaire de la mort de Louis XVI et la plantation d'un arbre de la liberté, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 646;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32961_t1_0646_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

40

La municipalité de Cormelles, canton de Mondeville, district de Caen, rend compte de la fête qu'elle a célébrée pour l'anniversaire de la mort de Capet, et la plantation d'un nouvel arbre de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations. Cormelles, 30 pluv. II]
(2)

Deux heures de relevée le Conseil général et le comité de surveillance de la commune de Cormelles, se sont réunis à un grand nombre de citoyens qui, en résultante de l'arrêté du corps municipal du 10 de ce mois portant fixation de ce jour et heure pour la célébration de l'anniversaire du supplice de Louis Capet et la plantation d'un arbre de la Liberté vif et susceptible de reprendre, les attendoient sur la place de la Liberté.

L'on a arraché l'ancien arbre avec la décence la plus respectueuse et chacun s'est empressé d'orner le nouveau de rubans tricolores et de signes patriotiques et de l'élever dans les airs aux cris longtemps prolongés de *Vive la Liberté, périsse à jamais les tyrans!* Alors et pendant que chacun se disputait l'honneur de couvrir ses racines de terre, des discours patriotiques et capables d'inspirer l'horreur la plus profonde pour la tyrannie ont été prononcés; des cantiques respirant l'amour le plus pur et le plus ardent pour la République et la haine la plus juste pour le fanatisme et les brigands couronnés qui portent le nom de rois ont été chantés; une ronde civique a été formée sur l'air chéri de la *Car-magnole*. Après quoi une table a été dressée au pied de l'arbre, un repas civique a été préparé et, pendant sa durée, la gaité la plus pure et la plus décente ont animé les citoyens. L'on a porté les toasts les plus civiques, l'air a retenti de chants républicains et les échos ont mille fois répété les cris multipliés de *Vive la Montagne, à bas le fanatisme et la royauté!*

Alors les citoyens et citoyennes ont formé des danses et, la nuit étant survenue, l'on s'est retiré dans une des salles de la Maison commune où tous, animés d'une nouvelle joie, ont formé de nouveau des danses qu'ils ont prolongées bien avant dans la nuit. Après quoi l'on est retourné au pied de l'arbre où une ronde civique a encore été formée et chacun s'est retiré, bien pénétré des sentimens de l'amour le plus sincère pour la République et de la haine la plus profonde pour le despotisme et ses infâmes satellites, et en faisant retentir l'air des cris multipliés de *Vive à jamais la République une et indivisible*.

P.c.c. LEROY (secrét.-greffier).

41

La société populaire du Monestier, district de Briançon, montagnarde de position, et d'affection républicaine, comme l'air qu'elle respire,

(1) P.V., XXXII, 396. Bⁱⁿ, 12 vent.; J. univ., n° 1561.

(2) F^{17A} 1010^A, pl. 3, p. 2674.

présente à la Convention le témoignage de son civisme. Pour tenir ses séances, elle s'est emparée de l'église de l'Oratoire des ci-devant Pénitens, seul local propice pour cette réunion fraternelle. Elle en demande avec instance la conservation.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

Renvoyé au comité d'aliénation et des domaines (2).

42

Garnier de Saintes, représentant du peuple dans le département de Loir-et-Cher, etc., envoie à la Trésorerie nationale les derniers restes du fanatisme : ils se montent à 206 mars 2 onces 4 gros. Le district en adresse 35 mars 3 onces 7 gros; plus, pour environ 40 000 liv. d'effets échangés pour des assignats : la monnaie républicaine prospère à mesure que se discrédite la superstition.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Blois, 9 niv. II. A la Conv.] (4)

Le fanatisme, mes chers collègues, dans ce district, est déporté avec les fanatiseurs; il n'y a plus ici ni prêtres, ni traces de leurs sottises. J'en envoie les derniers restes à la Trésorerie nationale, ils se montent à 216 marcs deux onces 4 gros.

Le district en adresse 35 marcs 3 onces 7 gros, plus pour environ 40 000 livres d'effets échangés pour des assignats; ainsi vous voyez que la confiance dans notre monnaie s'accroît en proportion de ce que la superstition perd d'ascendant et de puissance. S. et F. ».

GARNIER (de Saintes).

43

Le conseil général de la commune d'Arras fait part d'un trait de civisme du jeune Leclerc (5).

Pierre Joseph Leclerc, cordonnier, père de six enfans, dont un est aux frontières, se trouvent tous atteints d'une fièvre putride. L'un d'eux, âgé de 14 ans, ne vouloit rien prendre de ce qui lui étoit présenté; sa mère s'écrie tout-à-coup : si tu ne bois, tu ne peux guérir, et tu ne peux aller rejoindre ton frère qui combat pour la République. A ces mots, le malade sort de son assoupissement, prend la potion, continue à prendre les médicamens nécessaires et obtient une parfaite guérison. (Applaudi.) (6).

Mention honorable, insertion au bulletin.

Renvoi au comité d'instruction publique.

(1) P.V., XXXII, 396-97.

(2) J. Sablier, n° 1173.

(3) P.V., XXXII, 397.

(4) C 293, pl. 965, p. 17.

(5) P.V., XXXII, 397.

(6) F.S.P., n° 243; Audit. nat., n° 526; Débats, n° 529, p. 159; C. univ., 14 vent.; J. Mont., n° 110; Batave, n° 381; J. Sablier, n° 1173; Mon., XIX, 604; C. Eg., n° 562.